

## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 25 juin 2018 à 21h00

Convocation du Conseil Municipal : le 18/06/2018

### ORDRE DU JOUR :

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/04/2018

#### 1.1 Marchés publics

Attribution marché travaux restauration-Eglise de Blanzaguet

#### 1.3 Convention de mandat

Adhésion au service RGPD du CDG46 et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

#### 2.1 Documents d'urbanisme

Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable

#### 3.2 Aliénations

Vente de terrain

Compromis de vente avec faculté de substitution avec Aliénor Promotion

#### 4.1 Personnel

Création et suppression de poste suite à avancement de grade

#### 5.7 Intercommunalité

Modification des statuts de la FDEL

#### 7.1 Décisions budgétaires

Décision modificative n°1 régularisation de comptes

Décision modificative n°2 Cession standard téléphonique sinistré

Décision modificative n°3 Cession camion IVECO

Décision modificative n°4 Acquisition projecteur et mobilier école

#### 7.3 Emprunts

Emprunt travaux église de Blanzaguet

#### 8.8 Environnement

Convention relative à l'enlèvement des OM et à la redevance spéciale camping municipal

### Questions diverses

Le lundi 25 juin 2018 à 21h : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
VILLEPONTOUX R	X			MAROSELLI P	X		
CHIESSAL A		X		MIRAS M	X		
GLEYZE D	X			MOURAUD P	X		
GODON C	X			ROCHELLI L	X		
LAVERGNE JP		X		TILLOL M		X	
LACHIEZE M	X			VITRAC O	X		
LARDILLIER L	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.

Mr LACHIEZE Maurice est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2018 est approuvé.

## N° 22\_2018 : ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX EGLISE DE BLANZAGUET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide:**

- d'approuver les propositions de la commission d'appel d'offres telles que ci-dessus définies,
- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,

**Le lot n°2 - avec l'entreprise SAS JACQ et fils 46200 SOUILLAC pour un montant de 68 676.71€ TTC soit 57 230.59€ HT**

**Le lot n°1 - avec l'entreprise SARL QUERCY NORD BATIMENT 46200 pour un montant de 4 511.28€ TTC soit 3 759.40€ HT**

- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.
- d'approuver le plan de financement présenté.

Le financement est assuré par les crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2018, à l'opération 102-« Travaux église de Blanzaguet » article 21318

Le financement est assuré par les crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2018 selon le plan de financement ajusté suite à l'attribution des lots aux entreprises mentionnées ci-dessus et la demande de subvention à la région au titre du FRI. (Fond Régional d'Intervention).

Plan de financement prévisionnel	Base HT	%	Montant HT
<b>Cout prévisionnel HT des travaux</b>			<b>60989€</b>
<b>Total aides</b>		88%	<b>53741€</b>
Subvention Etat DETR	60 989	25%	15247€
Subvention Conseil Départemental FAST	60 989	25%	15247€
Subvention FRI	60 989	30%	18297€
CAUVALDOR Patrimoine(CC)	60 989	8%	5 000€
<b>Part revenant au maître d'ouvrage</b>	<b>60989</b>	12%	<b>7248€</b>
Emprunt			€
Autofinancement		12%	7248€

## N° 23\_2018 : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le *maire*:

- à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- à prévoir les crédits au budget

## N° 24\_2018 : Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, PLUi-H -Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de CAUVALDOR ;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de PADD

#### **N° 25-2018 : VENTE TERRAIN à Monsieur MOURAUD**

Concernant ce point de séance, Monsieur Philippe MOURAUD est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de vendre à Monsieur MOURAUD Philippe, la parcelle de terrain n° ZB 134, pour une superficie de 1 500 m2 environ, au prix de 16.50 € le m2 ;
- décide que les frais d'acte notarié soient à la charge de l'acheteur
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous les documents s'y rapportant.

#### **N° 26\_2018 : COMPROMIS DE VENTE AVEC FACULTE DE SUBSTITUTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide par principe dans l'attente des observations de la préfecture de fixer le nombre à 3 terrains sans les nommer et pour une durée de 6 mois pouvant faire l'objet d'un compromis de vente avec faculté de substitution avec la SARL ALIENOR PROMOTION.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **N° 27\_2018 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE 2018**

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-29,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 34,
- Vu le tableau des effectifs,
- Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<b>Poste à créer</b>	<b>Poste à supprimer après avis du comité technique</b>
Adjoint d'animation principal 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe

#### **N° 28\_2018 : Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, adopté le 26 mars 2018 par son comité syndical et intégrant l'ensemble des innovations citées précédemment.

**N° 29\_2018 : Délibération modificative n°1- Régularisation comptes**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve la décision modificative suivante :**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 192 : plus/moins value cession d'immo	1 681.99 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 681.99 €</b>	
D 675 : Valeur comptable immob. cédées	2 306.29 €	
D 6761 : Différences sur réalisations (+)	239.00 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>2 545.29 €</b>	
R 024 : Produits des cessions		863.30 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>		<b>863.30 €</b>
R 192 : plus/moins value cession d'immo	239.00 €	
R 2111 : Terrains nus	1.00 €	
R 2183 : Mat. de bureau et informatique	2 305.29 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>2 545.29 €</b>	
R 7761 : Différences sur réalisations (-)	1 681.99 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 681.99 €</b>	
R 775 : Produits des cessions d'immob.		863.30 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>863.30 €</b>

**N° 32\_2018 : Délibération modificative n°2- Acquisition mobilier matériel école**

Considérant le devis de la société INFO-CLIK pour l'acquisition d'un projecteur pour le TBI de l'école pour un montant de 1 279€ TTC

Considérant le devis de l'UGAP pour l'acquisition de chaises réglables, tables réglables et casiers pour 1 037.88€ environ

Considérant que les crédits votés sur l'opération 64 art 2184 matériel école primaire s'élèvent à 1000€

Il est nécessaire de compléter les crédits manquants sur l'opération 64 à hauteur de 1400€.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **approuve la décision modificative suivante :**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Opération d'Equipt	Art	O/R	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
64	2184	R	Mobilier		100.00€		
64	2183	R	Matériel de bureau et informatique		1 300.00€		
104	2111	R	Achat de terrain	1 400.00€			

**N° 33-2018 : CONVENTION RELATIVE A L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET A LA REDEVANCE SPECIALE**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-d'approuver le montant de la redevance spéciale pour le camping municipal le Beauregard qui s'élève à **916.25€** et -d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Questions diverses**

La séance est levée à 23h00